

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 juin 2020 à 19 heures 00 minutes
POLE SOCIO-CULTUREL JEAN CAYEUX - SALLE EBENE

Présents :

M. BOCQUILLON BERNARD , M. VICART STEEVE , Mme LEGAY FRANCOISE , M. GRUMETZ CLEMENT , Mme DOIGNON CELINE , M. CAPRON DOMINIQUE , Mme OBJOIS ANITA , M. DOREZ PIERRE-YVES, Mme DJAROUNE STEPHANIE ; M. ROBINET PHILIPPE , M. BOUMEDIENE AHMED, Mme AGAASSE DELPHINE , M. SUIVENG JULES , Mme NOWAK NICOLE , M. ROUSSEL CLAUDE, Mme VANDERGHOTE CATHERINE , M. NICOLAS MARC , M. LANG WILFRIED, Mme FRISON-RAOUT ELISE , M. AUBEL FABRICE , Mme SUIVENG CHANTAL , M. WEISS PATRICK

Procuration(s) :

Mme JOLY-CARON NATHALIE donne pouvoir à M. SUIVENG JULES , Mme BOUDAILLEZ SOPHIE donne pouvoir à Mme DJAROUNE STEPHANIE , M. STEFANIAK JEAN-ANTONI donne pouvoir à Mme SUIVENG CHANTAL

Absent(s) :

Mme DUBUS ANGELIQUE , Mme HOULLIER MICHELE

Excusé(s) :

Mme BOUDAILLEZ SOPHIE , Mme JOLY-CARON NATHALIE, M. STEFANIAK JEAN-ANTONI

Secrétaire de séance : M. VICART STEEVE

Président de séance : M. BOCQUILLON BERNARD

1 – Indemnités du Maire :

Suite à l'élection du maire et des adjoints en séance du 24 mai 2020 et considérant que le conseil municipal a fixé à sept le nombre d'adjoints, que la commune compte 3592 habitants et qu'il convient de fixer l'indemnité du maire conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'allouer aux titulaires des mandats, les indemnités brutes maximales fixées au taux suivant :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant à l'indice brut terminal 1027 :

NOM	PRENOM	FONCTION	% de l'indice 1027
BOCQUILLON	Bernard	Maire	55

Le conseil municipal décide que les indemnités du Maire sera versée depuis la date d'entrée en fonction de ces derniers, soit à compter du 24 mai 2020.

En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les Adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 – Indemnités des Adjoints :

Suite à l'élection du maire et des adjoints en séance du 24 mai 2020 et considérant que le conseil municipal a fixé à sept le nombre adjoints, que la commune compte 3592 habitants et qu'il convient de fixer l'indemnité des adjoints conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'allouer aux titulaires des mandats, les indemnités brutes maximales fixées au taux suivant :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant à l'indice brut terminal 1027 :

NOM	PRENOM	FONCTION	% de l'indice 1027
VICART	Steeve	1 ^{er} Adjoint	22
LEGAY	Françoise	2 ^{ème} Adjointe	22
GRUMETZ	Clément	3 ^{ème} Adjoint	22
DOIGNON	Céline	4 ^{ème} Adjointe	22
CAPRON	Dominique	5 ^{ème} Adjoint	22
OBJOIS	Anita	6 ^{ème} Adjoint	22
DOREZ	Pierre-Yves	7 ^{ème} Adjoint	22

Le conseil municipal décide que les indemnités des élus seront versées depuis la date d'entrée en fonction de ces derniers, soit à compter du 24 mai 2020.

En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les Adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 – Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art L 21 22-22, L 21 22-23 et L 2122-7-1 du CGCT) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le maire sera par délégation du Conseil Municipal chargé, et pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans la limite de **1 000 €**, les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de modifier, supprimer et de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 €** ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit **200 000 €** ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, soit sans aucune réserve ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit **15 000 €** ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du code l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit **152 449 €** ;
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, soit **200 000 €**, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – Délégation de fonctions aux adjoints :

Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération car le Conseil Municipal n'est pas compétent pour octroyer des délégations de fonctions. Cette compétence est exclusive au maire qui doit prendre des arrêtés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'élection du maire et des adjoints, il y a lieu d'attribuer les délégations de fonctions aux adjoints. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer celles-ci selon les modalités suivantes :

1er Adjoint : M. VICART Steeve : Finances et événements communaux

2ème Adjointe : Mme LEGAY Françoise : Affaires sociales - Solidarité - Aînés

3ème Adjoint : M. GRUMETZ : Sport - vie associative et jeunesse

4ème Adjointe : Mme DOIGNON Céline : Communication - cérémonies commémoratives

5ème Adjoint : M. CAPRON Dominique : Urbanisme - aménagement du territoire

6ème Adjointe : Mme OBJOIS Anita : Scolaire enfance et vie culturelle

7ème Adjoint : M. DOREZ Pierre-Yves : Transition écologique et développement durable

5 – Désignation des membres de la commission finances et évènements communaux :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la **commission finances et évènements communaux** et de nommer le vice-président comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions :

Commission finances et évènements communaux :

Vice-Président : Steeve VICART

Membres Titulaires :

Madame	LEGAY	Françoise
Monsieur	GRUMETZ	Clément
Madame	DOIGNON	Céline
Monsieur	CAPRON	Dominique
Monsieur	DOREZ	Pierre-Yves
Madame	DJAROUNE	Stéphanie
Madame	VANDERGHOTE	Catherine
Monsieur	LANG	Wilfried
Monsieur	STEFANIAK	Jean-Antoni

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 – Désignation des membres de la commission affaires sociales solidarité ainés :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer **la commission affaires sociales solidarité ainés** et de nommer le vice-président comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

commission affaires sociales solidarité ainés :

Vice-Président : LEGAY FRANCOISE

Membres Titulaires :

Monsieur	VICART	Steeve
Monsieur	GRUMETZ	Clément
Madame	OBJOIS	Anita
Madame	BOUDAILLEZ	Sophie
Madame	JOLY-CARON	Nathalie
Monsieur	SUIVENG	Jules
Madame	VANDERGHOTE	Catherine
Monsieur	NICOLAS	Marc

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Désignation des membres de la commission sport -vie associative et jeunesse :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer **la commission sport - vie associative et jeunesse** et de nommer le vice-président comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

Commission sport - vie associative et jeunesse

Vice-Président : GRUMETZ Clément

Madame	AGAASSE	Delphine
Monsieur	AUBEL	Fabrice
Monsieur	BOUMEDIENE	Ahmed
Madame	JOLY-CARON	Nathalie
Monsieur	SUIVENG	Jules
Monsieur	VICART	Steeve

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Désignation des membres de la commission communication et cérémonies commémoratives :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la **commission communication et cérémonies commémoratives** et de nommer les vice-présidents comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

Commission communication et cérémonies commémoratives

Vice-Président : DOIGNON Céline

Madame	LEGAY	Françoise
Monsieur	ROUSSEL	Claude
Monsieur	CAPRON	Dominique
Madame	OBJOIS	Anita
Monsieur	DOREZ	Pierre-Yves
Madame	BOUDAILLEZ	Sophie
Monsieur	ROBINET	Philippe
Madame	FRISON RAOUT	Elise
Monsieur	NICOLAS	Marc

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Désignation des membres de la commission urbanisme et aménagement du territoire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la commission urbanisme et aménagement du territoire et de nommer les vice-présidents comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

la commission urbanisme et aménagement du territoire :

Vice-Président : Dominique CAPRON

Membres Titulaires

Monsieur	VICART	Steeve
Monsieur	GRUMETZ	Clément
Monsieur	DOREZ	Pierre-Yves
Madame	DJAROUNE	Stéphanie
Monsieur	ROBINET	Philippe
Madame	NOWAK	Nicole
Monsieur	NICOLAS	Marc
Monsieur	AUBEL	Fabrice
Monsieur	WEISS	Patrick
Monsieur	STEFANIAK	Jean-Antoni
Madame	SUIVENG	Chantal

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Désignation des membres de la commission scolaire enfance et vie culturelle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer et de nommer la commission scolaire enfance et vie culturelle le vice-président comme suit

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

Commission scolaire enfance et vie culturelle

Vice-Président : OBJOIS Anita

Membres Titulaires :

Monsieur Vicart Steeve

Monsieur Robinet Philippe

Madame Agaasse Delphine
Madame Frison-Raout Elise

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Désignation des membres de la commission transition écologique et développement durable

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la commission transition écologique et développement durable

et de nommer les vice-présidents comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

la commission transition écologique et développement durable

Vice-Président : DOREZ PIERRE YVES

Monsieur Grumetz Clément
Monsieur Capron Dominique
Madame Djaroune Stéphanie
Madame Boudaillez Sophie
Monsieur Robinet Philippe
Madame Nowak Nicole
Monsieur Lang Wilfried
Madame Frison Raout Elise
Monsieur Weiss Patrick

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 – Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur BOCQUILLON rappelle que dans les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée (art. L1411-5 du CGCT) du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote au scrutin secret.

Monsieur le Maire déclare qu'une place est donc réservée à un représentant de la liste « NOUVEAU PRINTEMPS DE RIVERY »

Le conseil municipal,

Elit Monsieur BOCQUILLON Bernard, Maire, président de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur CAPRON Dominique, Monsieur DOREZ Pierre-Yves et Monsieur VICART Steeve, Madame VANDERGHOTE Catherine, Madame SUIVENG Chantal en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur ROUSSEL Claude, NICOLAS Marc, Madame Boudaillez Sophie, Monsieur STEFANIAK

Jean-Antoni en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Désignation des délégués au conseil d'administration du Collège Jules Verne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au conseil d'administration du Collège Jules VERNE, soit le Maire et deux conseillers.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés à l'unanimité :

- Anita Objois
- Wilfried Lang

Délégués au conseil d'administration du collège Jules VERNE de Rivery.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Désignation des délégués au Syndicat des Alençons :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au syndicat intercommunal des Alençons.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

- LEGAY FRANCOISE
- FRISON RAOUL ELISE

Délégués titulaires au syndicat intercommunal des Alençons.

- AGAASSE DELPHINE
- DOIGNON CELINE

Délégués suppléants au syndicat intercommunal des Alençons.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous de Rivery.

Se présentent : Monsieur BOCQUILLON (membre de droit en qualité de Maire),

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- BOCQUILLON Bernard
- OBJOIS ANITA
- VANDERGHOTE CATHERINE
- GRUMETZ CLEMENT :

Après délibération, sont désignés :

OBJOIS ANITA
VANDERGHOTE CATHERINE

Délégués titulaires au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery.

BOCQUILLON BERNARD
GRUMETZ CLEMENT

Délégués suppléants au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Désignation des délégués au conseil d'administration de la micro-crèche « les BARBAPAPAS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au conseil d'administration de la micro-crèche « les BARBAPAPAS »,

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

- Claude Roussel
- Nicole Nowak
- Marc Nicolas

Délégués au conseil d'administration de la micro-crèche « les BARBAPAPAS »

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Désignation du délégué local des élus au CNAS (Comité National d' Action Sociale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué local des élus au CNAS (Comité National d' Action Sociale)

- LEGAY FRANCOISE

Déléguée locale des élus au CNAS (Comité National d' Action Sociale)

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18- Désignation des représentants des élus au Comité d' Administration du COS (Comité des Œuvres Sociales) de Rivery.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants des élus au Comité d' Administration du COS (Comité des Œuvres et Sociales) de Rivery,

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

DOREZ PIERRE YVES
GRUMETZ CLEMENT
VANDERGHOTE CATHERINE
NICOLAS MARC
VICART STEEVE
BOCQUILLON BERNARD

Représentants des élus au Comité d' Administration du COS (Comité des Œuvres et Sociales) de Rivery,

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Délégué du conseil municipal au comité des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué du conseil municipal au comité des fêtes

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

JOLY-CARON NATHALIE
VICART STEEVE
GRUMETZ CLEMENT
SUIVENG JULES
BOCQUILLON BERNARD

.Délégués du conseil municipal au comité des fêtes

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant à la commission communale des impôts directs

Après appel à candidatures et délibération, est désigné :

VANDERGHOTE CATHERINE

représentant à la commission communale des impôts directs

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Vu l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du conseil municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date de ce jour fixant à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

de procéder à la désignation par vote à main levée, Le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote au scrutin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Listes des candidats	<ul style="list-style-type: none">- Liste1 : VICART/LEGAY/BOUMEDIENE/DIZIERE- Liste 2 : pas de candidat
Nombre de votants	25
Répartition des sièges	<ul style="list-style-type: none">- Liste1 : VICART/LEGAY/BOUMEDIENE/DIZIERE- Liste 2 : NEANT

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- VICART STEEVE
- LEGAY FRANCOISE
- BOUMEDIENE AHMED
- DIZIERE STEPHANIE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - Désignation d'un représentant de la commune au CLISPD (Conseil Local Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant au Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après délibération, est désigné :

VANDERGHOTE CATHERINE

Représentante du CLISPD.

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - Désignation d'un représentant défense.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant correspondant à la défense.

Après délibération, est désigné :

GRUMETZ Clément

Correspondant défense.

Vote à main levée

unanimité

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - Désignation d'un représentant au club climat de la somme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune au Club Climat de la Somme.

Après délibération, est désigné :

DOREZ Pierre-Yves

Représentant de la commune au Club Climat de la Somme

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26 - Désignation des membres de la commission de contrôle (élections).

- Composition de la commission de contrôle (élections).

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la commission électorale de la manière suivante :

Membres titulaires :

BOUMEDIENE AHMED
VANDERGHOTE CATHERINE
AGAASSE DELPHINE

WEISS PATRICK
SUIVENG CHANTAL

Vote à main levée

VOTE : Adoptée à l'unanimité

27 – QUESTIONS DIVERSES

Question de Mr Jules Suiveng

Monsieur Suiveng Jules interroge Monsieur le Maire au sujet de la distribution des masques en tissu du Conseil Régional.

Monsieur le Maire déplore également ce retard, mais précise que les départements de l'Oise et l'Aisne ont été prioritaires face à la situation sanitaire.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite distribuer en même temps les masques d'Amiens métropole et ceux du Conseil Régional non réceptionnés à ce jour. Monsieur le Maire rappelle également que la distribution des masques jetables offerts par le Conseil Régional a été effectuée.

Monsieur le Maire indique que la distribution des masques grand public se fera selon un protocole défini par les élus. La distribution pourrait se faire sur 3 lieux définis selon le bureau de vote :

- mairie
- collège
- pôle tennistique.

Question de Mme Catherine Vanderghote

Madame Catherine Vanderghote interpelle Monsieur le Maire au sujet de la délinquance qu'elle constate à la plaine des sports et au pôle tennistique. Des rassemblements de jeunes occasionnent du bruit le soir et gêne le voisinage.

Elle signale également que souvent l'éclairage des cours de tennis est activé tard le soir.

Monsieur VICART précise que si la lumière est déclenché tard le soir par un joueur qui vient jouer par exemple à 22 h, l'éclairage sera actif pour un créneau de 2 h.

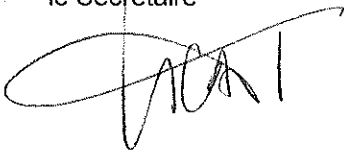
Madame Nowak Nicole ajoute que certains utilisateurs qui ne sont plus adhérents utilisent de manière frauduleuse le badge non rendu. Dans ce cas, elle évoque la désactivation des badges afin de stopper ce système.

Monsieur Vicart informe que la première commission finance qu'il va présider aura lieu le 9 juin à 18h30.

Monsieur le Maire demande à Madame Frazier d'expliquer les nouvelles modalités d'envoi des convocations aux élus qui sont envoyées par mail. Elle ajoute également que le conseil municipal tend à être dématérialisée à 100 % ainsi que les comptes rendus.

Mme Frazier remercie Mme Tavernier pour sa présence à ce conseil municipal car elle l'a accompagnée dans la mise en place de ce nouveau dispositif.

le Secrétaire



Fait à Rivery
Le Maire,

Bocquillon 10 JUIN 2020